

Rapport

Valti: 2^{de}
16^e Janu 54. N^o = 180

Havre le 12 Janvier 1854

A Son Excellence Monsieur le Président & Messieurs
les Membres du Conseil Fédéral à Berne.
Messieurs

Je me conforme à l'article 14 du Règlement pour les Consuls Suisses
& j'ai l'honneur de Vous adresser le présent rapport sur ma gestion
pendant l'année 1853.

Ma correspondance régulière avec le haut Conseil & avec les différents
Départements ayant traité des affaires courantes à mesure qu'elles
se présentaient, mon rapport se bornera à des généralités sur
les rapports d'affaires de la Suisse avec le Havre, & sur le
Commerce.

11.

J'ai lieu de croire que la Suisse n'a pas moins tiré de matières
premières & de Denrées Coloniales du Havre que les autres années.
Vos propres Tableaux de Douane vous fourniront à ce sujet
les données les plus positives.

Quant au Transit, c'est à dire, à l'exportation des produits
de l'Industrie Suisse par le Havre, les progrès ont paru
constants. En général l'exportation des produits manufacturés
à prix au Havre des proportions énormes. Les Etats Unis, le
Brésil, la Plata, le Chili & le Pérou & le Mexique, sont les
pays pour lesquels notre Navigation a pris le plus de développe-
ment. Jamais peut-être on n'a construit en France, ni plus
ni d'aussi beaux & grands Navires. Notre célèbre Constructeur
Normand se surpassa, on dirait qu'il ne désespérait pas pour
les longues Navigations de disputer par ses Vaisseau, de vitesse avec
les Bâtimeus à Vapeur. Un de ses Navires a fait le Voyage
du Havre à Valparaiso en 64 Jours!

Tous les actes du gouvernement Français témoignent de ses bonnes
dispositions en faveur d'une Législation de Douanes plus libérale.
Le déficit des recettes a fait suspendre la Loi sur les Cercles pour un
délai - ce délai a été prorogé indéfiniment & personne ne doute que
jamais la Loi de l'Estelle mobile ne sera rétablie.

Tout Navire important des Cercles y compris le Riz, est exempté
des droits de Tonnage. Les Navires étrangers, pour les Cercles
payent les mêmes droits que les Navires Français & ont de plus
été admis à faire le Cabotage entre les ports de l'Océan &
ceux de la Méditerranée.



L'abaissement des Droits sur les Bestiaux & sur les Houilles, comme la mesure recente qui permet l'importation des cotons venant d'Angleterre, qui jusque la avait ete prohibee, emanent du meme esprit eclaire - que la Suisse ne desespere donc pas de voir s'elargir la base de ses echanges avec la France; qu'elle signale les entraves, la gen les mesures Venetoires dans tout ce qui concerne les rapports internationaux. Le moment est favorable.

De toutes les Denrees, les Cereales ont le plus hausse cette annee. & aujourd'hui les Farines & les blees sont de 90% plus cher qu'un mois de Juin. Tout semble annoncer que cette cherte subsistera jus qu'a la Recolte prochaine.

Quant a l'importation d'Articles coton, je me refere a la Circulaire ci-jointe de ma maison, qui resume son mouvement au Havre & la marche des Prix en 1853.

Emigration.

2. J'en dirai peu de chose, pour ne pas repeter ce que j'en ai ecrit dans mon rapport de 1852.

Les faits saillants, faits fapables d'impression & d'indigner des remedes contre les abus, je les ai toujours signales a l'honorable M. Bernier, qui plus d'une fois les a portes a la connaissance du Gouvernement francais - celui-ci s'occupe de l'Etude de la question, comme le prouvent plusieurs rapports de M. le Comte Reinhardt, avec lequel j'ai eu une longue conference pendant mon dernier sejour a Paris.

J'ai aussi vu commencer a s'apparcevoir qu'il y a quelque chose a faire & avec le temps nous pourrions bien esperer que nos pauvres emigrants trouveront un peu de protection.

Vous verrez par le Tableau ci-joint, pour combien les Suisses figurent dans le Nombre des Emigrants qui se sont embarques au Havre.

Mais je dois Vous faire observer qu'il se presente toujours moins de Suisses au Consulat & que mon Tableau ne comprend naturellement que ceux qui y ont fait viser leur Papiers. Les Marchands ambulants les Panniers, les Marchands de Vin & de Vivres, ceux qui vendent aux Emigrants des Billets de

dans l'intérieur

Chemins de fer pour aller de New York sous leurs raisons pour
soustraires aux bon conseils du conseil, le plus possible
d'émigrants & ils savent fort bien en barques & faire
partir des gens sans papiers, ou avec des papiers faux
visés
Ils ont eu idée parfaitement juste de l'insuffisance &
de l'impuissance de notre police

3. Je débite comme l'année dernière le Département de
Justice & Police de mes parts de Lettres & affranchisures.

Ils se montent à
\$ 93.10. suivants détail que vous trouverez dans
la copie de mon Journal ci-joint.

Veuillez bien faire verser cette somme au compte du Dept
de Justice & Police à la Banque, avec ordre de mon
Créditeur

J'ai supprimé dans mon Journal, les réponses aux demandes que
m'ont été adressées. Aucune n'est demeurée sans réponse, aucune
affaire n'est restée négligée. J'en ai reçu dans l'année 568 Lettres
& j'en ai écrit 558.

J'ai fait rentrer deux mauvaises créances & liquide trois petites
Successions. en voici l'indication -

au profit de H G Ambrosini de La Chaux de Fonds	\$ 209.86
au " de W Engelhardt de Moron	72.45
" des Héritiers Basel & Orsieres Valces	1057.75
" des Héritiers Gein de Belmont, Vaud	1904.75
" des Héritiers Lhuier de Thurgovie (auparavant à St. Orléans) & ^{ceci à} W Kuef de Berthoud	1930.80

Il ne reste en retard que des créances du Consulat - ainsi je n'ai pas
encore touché un centime de ma créance de \$ 580 sur la
famille Schlemmer mentionnée déjà dans mon rapport de
1852.

Je vous joins encore la copie du compte de Seward pour 1853.
Je montent à \$ 399.~

Dans mon rapport de l'année dernière j'avais mentionné deux
frères Naufrayés à bord du St Georges. Ils m'avaient indiqué
de faux noms, l'un repartit pour l'Amérique avec raison

de se cacher, ce n'est que parce que j'avais fait accompagner
 l'un, Malade, en Suisse, que j'ai appris son Nom, par le frère
 qui est employé dans la maison Beer & D. Aarau.

Je prends la Liberté de revenir sur une Question qui a déjà
 été touchée dans ma Correspondance.

41.

J'ai dit, la Somme déposée dans une Caisse cantonale par
 un agent d'émigration, comme caution des engagements qu'il
 prend, ne garantit que les ressortissants de ce Canton.

A ma connaissance il n'y a de ces Cautionnements qu'à Aarau &
 à Bern. Tous les autres Suisses ne sont donc pas
 garantis, en cas d'insurrection de leur canton -
 C'est évidemment un mal, pour lequel les remèdes
 s'indiquent d'eux mêmes.

L'un, consisterait à faire déposer aux agents un cautionnement
 dans chaque Canton - c'est presque demander l'impossible.
 L'autre extrêmement simple, serait que la Suisse fédérale
 voulût bien recevoir des Dépôts, qui serviraient de
 garantie à tous les Suisses.

Il ne faut pas pour le tout conseil d'accorder ou de
 refuser des concessions.

Il ne faut pas pour lui que d'être dépositaire d'une somme
 à des conditions favorables pour lui. c.à.d. en ne payant que
 3% d'Intérêt alors qu'il pourrait faire valoir à 4% - &
 favorable pour tout le public, & non seulement pour les
 citoyens de 1 ou 2 Cantons.

J'avoue qu'avec le plus grand respect pour la souveraineté des
 Cantons, je ne vois pas qui pourrait trouver dans une
 mesure si simple un empêtement de pouvoir & ce danger
 n'existant pas, quelle objection pourrait on faire, contre
 ces simples dénommes dans la faculté officielle :

- " La Suisse fédérale a été ce sera de N. et la somme
- " de destinée à servir de garantie, à la
- " Commission des Cantons, de tous les Suisses émigrants
- " qui traiteront avec lui

Cela n'empêcherait pas les Cantons de soumettre chez eux les
 Agents à tels règlements qu'ils jugeraient bons.

Dans mon système, le conseil n'aurait point à fixer la Limite
 de la somme - l'Intérêt de chaque déposant servirait évidemment
 de mesure son dépôt autant que possible, puisqu'il profite
 Public, la Confiance se proportionnerait à la somme.

Depuis que j'ai écrit ce qui précède, j'ai reçu de l'honorable M^{ons}.
 Francini, une demande de détails sur l'émigration qu'il
 n'est au pouvoir de personne de fournir aujourd'hui, dans l'état
 d'abandon de nos ordres dans lequel se trouve l'émigration
 mais il y a des moyens très simples pour arriver à un contrôle
 aussi exact que possible & le jour où l'on verra soumettre
 à une règle les agents d'émigration dans le pays même, ces moyens
 se présenteront tout naturellement.

Mais ce n'est pas tout, il faut qu'en France aussi on prenne des
 mesures - pour assurer aux émigrants leur & l'espace & les biens

pour leur assurer un bon navire & que ce navire
 en soit par commandé par un capitaine qui de retour
 publiquement s'en vante tous les jours.

51.

Je vous joins un envoi que j'ai reçu de Monsieur Rindig de
 Valparaiso, précisément pour son de ces Clippers de St. Hermine
 dans j'ai parti, & qui malgré les temps les plus contraires
 est venu de Valparaiso en 67 jours.

Veuillez agréer Messieurs l'assurance de mon profond
 respect & de mon entier dévouement

J. Louis Suisse

J. Wessner

Autres

A. Des Importations de coton :

a. Des Indes & de l'Inde N° 1.

b. Des Indes de l'Inde N° 2. p. 4.

c. Des Indes de l'Inde (fil: coton?) N° 3.

B. Des L. Capitul de l'Empire. Parmi d'autres articles
 pour le denier des Indes N° 5, n'est l'Inde.

[Signature]

218

Bündensort 16. Januar 1854.
Hävre, Mont. 12. l. M.

Antiquitätssammlung von 1853.

Am Hävre Mont. 12. l. M.

von der Antiquitätssammlung.

Zu verkaufen für 100 Franc